الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعيبة وزارة التعليم العالى و البحث العلمي جامعة البليدة - 1-الامانـــة العامــ المديرية الفرعية للوسائل و الصيانة

ص.ب 270 طريق الصومعة البليدة

الهاتف: 025.27.24.08

Réf <b>0:1</b> /SDMM/ 2022		Blida, le:
	A Monsieur le gérant	Q_1 JUIN 2022
	***************************************	A 2011 FOT
Objet : Lettre de consultation	Adresse	

Conformément aux l'article 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'université de Blida -1- lance la consultation Nº: 01/2022 relative à:

## Réalisation d'impression et Copie au profit des services centraux De l'Université De BLIDA 1.

Eu égard à vos compétences dans le domaine suscité, nous vous invitons à participer à cette opération, en vous rapprochant de la sous-direction des moyens et de la maintenance pour retirer le cahier des charges de la dite consultation. La consultation est destinée aux personnes morales et personnes physiques inscrites au registre du commerce et qui ont

les capacités techniques, juridiques et réglementaires conformément à la législation algérienne.

- La durée de préparation des offres est fixée à 08 (huit) jours : du 01/06/2022 Au 08/06/2022.
- Le dépôt des offres est fixé le 08/06/2022 avant 12h00, et l'ouverture des plis se fera le même jour a 13.00h.
- Les fournisseurs peuvent assister à l'ouverture des plis.

Les soumissionnaires soumettront leurs offres dans trois enveloppes séparées (Dossier de candidature, offre technique, offre financière) cachetées et introduites dans une enveloppe extérieure anonyme ne comportant que le numéro et l'objet de la consultation, Les offres doivent être déposées au même service, sous pli fermé anonyme portant la mention :

## « A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES » CONSULTATION N°01/UB1/2022

Réalisation d'impression et Copie au profit des services centraux De l'Université De BLIDA 1.

I- Dossier de candidature : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- A. La déclaration de candidature (renseignée, datée et signée).
- B. La déclaration de probité (renseignée, datée et signée).
- C. Le registre de commerce (copie conforme).
- II-L'offre technique: Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Doit contenir :
  - A. La déclaration à souscrire (renseignée, datée et signée).
  - B. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique
  - C. L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges de la consultation (CCAG, CPS) portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » dument renseignés, paraphés, datés et
- III-L'offre financière : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Doit contenir:

- A. La lettre de soumission (renseignée, datée et signée).
- B. Le bordereau des prix unitaires (BPU) (renseigné, daté et signé).
- C. Le devis estimatif et quantitatif (DEQ) (renseigné, daté et signé).

Le Recteur